

Le sénateur Phillips: Si je comprends bien, sur ces 60 millions, une certaine partie sert à employer ce qu'on peut appeler du personnel intermittent. Est-ce juste?

M. MacDonald: «De l'aide intermittente»?

Le sénateur Phillips: Oui, je crois que le ministre en parle comme de nouveaux emplois.

M. Kroeger: Vous parlez des projets fédéraux à forte proportion de main-d'œuvre.

Le sénateur Phillips: Oui.

M. Kroeger: C'est exact.

Le sénateur Phillips: Pouvons-nous en avoir une répartition, non pas par province, mais par division sénatoriale?

Le président suppléant: Par province, s'il vous plaît.

M. Kroeger: La forme utilisée est la même que celle du programme dont nous avons discuté dans le budget des dépenses du ministère des Finances. Il s'agit de tenir compte de trois facteurs pour chaque province: la population, le niveau de chômage et l'aspect saisonnier du chômage. Les variations sont plus prononcées, disons, d'août à février dans certaines provinces que dans d'autres. Ces trois facteurs ont été utilisés pour établir la formule du Fonds d'investissement pour les projets d'hiver qui figurait dans le budget supplémentaire du ministère des Finances, et la même formule a servi pour les projets fédéraux à forte proportion de main-d'œuvre. J'ai ici, je crois, les pourcentages qui ont été utilisés. Dois-je les lire?

Le président suppléant: S'il vous plaît. Le temps nous presse. J'espère que nous pourrons finir assez rapidement. Il est près d'une heure et le Sénat siège à deux heures aujourd'hui.

Le sénateur Phillips: Rien ne nous empêche d'avoir une deuxième séance.

Le président suppléant: Non, d'accord. Il n'en tient qu'au comité.

M. Kroeger: Monsieur le président, les pourcentages sont les suivants: Ontario, 30.4; Québec, 32.5; Colombie-Britannique, 10.7; Alberta, 6.3; Manitoba, 3.8; Saskatchewan, 3.7; Terre-Neuve, 3.4; Nouvelle-Écosse, 4.0; Nouveau-Brunswick, 3.9; Île-du-Prince-Édouard, .9; Yukon, .1; et Territoires du Nord-Ouest, .2.

Je crois qu'on a fait une légère erreur pour arrondir; le total arrive à 99.9, me semble-t-il.

Le sénateur Phillips: Ce qui est très bien pour le Conseil du Trésor.

Le président suppléant: C'est très proche de la répartition de la population.

Pourrions-nous avoir une copie de ces chiffres afin de les annexer à notre rapport?

M. Kroeger: Je n'ai qu'une copie écrite à la main, monsieur le président.

Le président suppléant: Je vais les vérifier avec vous plus tard et en rédiger une copie.

Les Affaires urbaines ont un crédit d'un dollar qui a déjà été expliqué dans le mémoire que nous avons reçu.

Les Affaires des anciens combattants à la page 55.

Le sénateur Phillips: Une question, monsieur le président. Exerce-t-on des pressions sur les gouvernements provinciaux au sujet des allocations aux anciens combattants? Dans certaines provinces, l'ancien combattant peut demander un supplément et s'il le fait, on le lui déduit de son allocation. Il en résulte de nombreuses plaintes de la part des bénéficiaires du fait que le programme n'est plus uniforme dans tout le Canada.

Je sais que la question ne concerne pas le Conseil du Trésor, mais je voulais faire cette observation en comité. C'est un problème que tous nos anciens combattants ont rencontré l'année dernière. J'espère que mon observation sera transmise aux intéressés et j'espère également que le comité...

Le président suppléant: Vous pourrez faire toutes les observations voulues à ce sujet quand le bill approprié sera examiné au Sénat.

Le sénateur Carter: J'aimerais ajouter à ce que le sénateur Phillips a dit que cela ne s'applique pas seulement aux anciens combattants mais aussi aux veuves d'anciens combattants.

Le sénateur Phillips: Oui.

Le président suppléant: Honorables sénateurs, voilà qui termine notre examen du budget supplémentaire (A) des ministères pour l'année financière courante.

Comme les honorables sénateurs le savent, le comité doit faire un rapport au Sénat, et à ce propos, il donne ordinairement au président le pouvoir de le rédiger et de le présenter. Comme le budget supplémentaire contient des postes assez controversables, je me demande si le comité, en cette occasion, m'autoriserait ainsi que le sénateur Molgat à préparer conjointement un rapport qui sera soumis au Sénat.

Des sénateurs: D'accord.

Le sénateur Phillips: Pourvu que vous rejetiez le budget supplémentaire!

Le président suppléant: Honorables sénateurs, voulez-vous que nous soumettions un rapport au Sénat sur ce budget supplémentaire? Nous ne sommes tenus ni de l'approuver, ni de le rejeter ni d'en faire l'éloge; nous n'avons qu'à soumettre un rapport comme quoi nous l'avons examiné et constaté «ce qui suit...» Voulez-vous que le sénateur Molgat et moi-même le fassions de la façon normale?

Des sénateurs: D'accord.

Le président suppléant: Nous ferons probablement rapport au Sénat demain plutôt qu'aujourd'hui. Il n'y a aucune urgence, n'est-ce pas, sénateur Molgat?

Le sénateur Molgat: Nous allons peut-être devoir siéger ce soir. Si nous déposons le rapport ce soir, avez-vous l'intention de proposer l'adoption du budget supplémentaire?

Le président suppléant: Nous ne faisons qu'un rapport. L'usage a été de ne pas en faire davantage. Dans l'autre endroit, le comité a recommandé à l'approbation de la Chambre—c'est la formule employée—le budget supplémentaire par neuf voix contre huit, mais nous n'avons pas à en faire autant. Nous ne faisons que rédiger un rapport. Je crois que, dans les circonstances, c'est suffisant. Ordinairement, nous tenons compte des témoignages qui ont été portés et des observations qui ont été faites.